

# COMMUNE D'ARREST

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 04 mars 2016

Le quatre mars deux mille seize, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le Maire empêché. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de M. Sylvain PROBOLA, excusé. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG souhaite que des précisions soient apportées : dans l'optique de diminuer le coût du colis des aînés, elle avait préconisé d'en modifier le contenu. Pour ce qui est de la sécurité de la fête de Noël de l'école, Mme FOUQUEMBERG avait souhaité en conseil que le chef des pompiers Alexandre MERCIER soit prévenu. Elle explique également que la salle des fêtes étant de type L 4<sup>ème</sup> catégorie, les manifestations accueillant du public nécessitent la désignation de 2 personnes plus d'un pompier pour ce qui est de la sécurité.

### **I- COMPTE ADMINISTRATIF M14 2015**

La section d'investissement du compte administratif se solde par un excédent de 491.32 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2014, donne un déficit de 27 175.60 €. Les restes à réaliser d'investissement à reporter s'élèvent à 18 000 € de dépenses non réalisées en 2015, portant le déficit à prendre en compte pour 2016 à 45 175.60 €.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 60 308.76 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2014, part affectée à la couverture de l'investissement n-1 déduite, donne un excédent de 258 960.29 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif M14 2015 et le compte de gestion du trésorier, identique au compte administratif.

Le besoin d'autofinancement de la section d'investissement qui se monte à 45 175.60 € sera inscrit au compte 1068 du budget 2016. Le conseil décide ensuite à l'unanimité d'affecter la somme de 213 784.69 € au compte 002 du budget 2016, « excédent reporté de fonctionnement ».

Mme Lysiane JOLY précise que la situation financière de la commune est saine.

### **II- COMPTE ADMINISTRATIF M49 2015 ASSAINISSEMENT**

La section d'investissement du compte administratif se solde par un excédent de 1 765.12 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2014, donne un déficit de 2 360.66 €. La section d'exploitation se solde par un excédent de 6 436.29 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2014 et la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 73 622.92 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif M14 2015 et le compte de gestion du trésorier, identique au compte administratif.

Une fois le besoin d'autofinancement d'investissement couvert (compte 1068), la somme de 71 262.26 € est affectée à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) pour 2016.

Mme Lysiane JOLY explique que cet excédent permettra de faire face dans l'avenir aux dépenses d'entretien du réseau lorsqu'elles se présenteront.

### **III- PROJETS D'INVESTISSEMENT**

#### Ecole

La rénovation des bâtiments scolaires fait partie des travaux subventionnés par le Conseil départemental en 2016 : 25% de subvention, sur une enveloppe à partager entre les membres de la Communauté de communes. Il est donc proposé au conseil municipal de terminer cette année le remplacement des huisseries de l'école. Le projet prévoit la pose de nouvelles fenêtres PVC sur le bâtiment des CE côté impasse des écoles et côté cour, ainsi que dans la maternelle. Le conseil préconise de poser des volets sur l'ensemble des huisseries. L'idée d'installer des fenêtres avec stores intégrés dans le double vitrage est évoquée. De nouveaux devis seront demandés.

Mme Lysiane JOLY informe le conseil municipal qu'une aide exceptionnelle est accordée cette année par l'Etat pour tous les travaux de rénovation thermique à hauteur de 20%, à la condition que le dossier soit déposé avant le 31 mars prochain. Un dossier de demande sera donc constitué.

### Salle des fêtes

Des devis ont été demandés pour l'achat de matériaux d'isolation extérieure, les travaux pouvant être effectués par les employés communaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de la société POINT P, d'un montant de 5 434.29 €. Cette somme sera incluse dans la demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil départemental.

Pour ce qui est de l'isolation de la scène, les prescriptions du responsable de la sécurité incendie sont toujours attendues par le cabinet LAMY.

### Bâtiment communal place Robert Becquet

Des réunions de travail ont eu lieu les 25 et 27 février derniers. Les priorités d'aménagement ont été définies et seront transmises à M. LAMY, pour réalisation de plans avant nouvelle concertation. Le conseil municipal accepte la convention d'un montant de 3 600 € HT à verser au cabinet au fur et à mesure de l'avancée du projet.

### Accessibilité

Comme évoqué lors de la constitution de l'Agenda d'Accessibilité en septembre dernier, la commune doit entamer en 2016 l'aménagement des bâtiments communaux : les toilettes devant la salle des fêtes ont été démontées afin de permettre de créer une place de parking spécifique. Un devis d'aménagement sera demandé au cabinet V3D. Une place devra également être créée au niveau du parking de l'église. La question de l'accès à ce bâtiment devrait pouvoir se résoudre à moindre frais. La confection de rampes d'accès aux classes CM et BCD sera également étudiée.

### Travaux en cours ou à venir

L'entreprise EUROVIA effectuera prochainement les reprises rue du Mont à Cran, suite aux travaux de chaussée qui n'ont pas donné entière satisfaction. A cette occasion, des relevés seront effectués sur la place Augustin Delahaye, concernant la gestion des eaux de pluie en cas de pose de plateaux surélevés.

La construction des logements de l'OPSOM sur la place se poursuit normalement.

Les fouilles au niveau du futur lotissement commenceront lundi 7 mars.

## **IV- ETUDE DE DEVIS**

### Espaces verts

Le conseil municipal accepte le devis des Ets FLAHAUT pour l'achat d'une tronçonneuse, d'un taille-haies et d'un coupe-bordure, d'un montant total de 985.87 € HT.

### Vaisselle

Le conseil accepte le devis des Ets HENRI JULIEN concernant de la vaisselle pour la salle des fêtes, d'un montant de 279.58 € HT.

### Fourgon

Le conseil municipal accepte le devis du garage CLERCQ pour la réparation de l'Opel Vivaro concernant entre autre la ceinture de sécurité, d'un montant de 643.74 € HT.

## **V- MANIFESTATIONS A VENIR**

### Som'propre

Cette opération de nettoyage organisée sur tout le département aura lieu le samedi 19 mars prochain, dès 14h00 sur le parking en herbe. La société de chasse d'Arrest et la Communauté de communes sont partenaires de cette manifestation.

### Parcours du cœur

Le 2 avril dès 14h00 dans la cour de l'école se déroulera la traditionnelle manifestation « les Parcours du cœur ». Au programme, gymnastique avec Sports et Loisirs, prises de tension, marche et verre de l'amitié.

### Som'fleurs

La Communauté de communes fournira cette année encore les graines pour l'opération Som'fleurs.

### Repas des aînés

M. Johan BOUDINEL propose de gérer le repas des aînés du 5 mai ainsi que le service, aux conditions fixées par la commune. La commission des fêtes étudiera les propositions de menus lorsqu'elles seront fournies. Une animation est actuellement recherchée.

### Fête de l'école

La fête de fin d'année scolaire aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

### Fête de Noël

Mme Lysiane JOLY donne lecture de la lettre de l'association des parents d'élèves demandant si le spectacle offert par la commune en fin d'année peut être avancé au jeudi, à la suite du traditionnel repas offert aux enfants à la salle des fêtes. Cela permettrait notamment de réduire la durée de l'après-midi du

samedi. L'APE se propose encore une fois de participer à hauteur de 300 euros au coût de cette animation, et souhaite être consultée lors du choix de l'artiste.

L'APE a également fait parvenir à la Communauté de communes une demande visant à bénéficier d'un accueil de loisirs le mercredi après-midi et lors des petites vacances.

14 juillet

M. Christophe BOULET ayant cessé son activité d'animation, un DJ devra être trouvé pour le 13 juillet. L'association des fêtes qui organise un bal le soir de la fête locale sera contactée.

## **VI- INTERCOMMUNALITE**

Mme Lysiane JOLY fait le point sur les avancées de la Communauté de communes Baie de Somme Sud quant à son avenir ; la solution qui se dessine semble être l'intégration à la Communauté d'Agglomérations de l'Abbevillois au 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme prévu au départ par l'Etat. Le conseil municipal débat de cette situation.

## **VII- QUESTIONS DIVERSES**

FDE 80

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Ham à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Le conseil accepte également de transférer à la FDE la compétence en matière de création et d'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques.

Indemnités

A la demande de la sous-préfecture, le conseil municipal accepte de rectifier la délibération prise le 11 décembre dernier concernant le régime indemnitaire du secrétaire de mairie : le maintien de l'indemnité liée aux fonctions et du complément indemnitaire en cas de congé longue maladie, longue durée ou de maladie grave n'est possible que si l'intéressé a été initialement placé en congé de maladie ordinaire.

M. le Trésorier fait savoir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi NOTRe oblige les maires des communes entre 500 et 1000 habitants à percevoir l'intégralité de leur indemnité, fixée à 31% de l'indice 1015, soit 1 178.46 € bruts. M. le Maire ne percevait jusqu'à présent que 80% de celle-ci.

Renouvellement de contrats

Le contrat de Mme Sandrine BOULANGER sera renouvelé pour 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Le conseil municipal est d'accord pour demander le renouvellement du contrat de M. José VIDAL à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour 1 an.

Plaque des victimes de guerre

La plaque est arrivée. Elle sera placée prochainement dans l'église, à côté de l'autre plaque commémorative. Il est en effet préférable de pouvoir la poser sur une base afin de soulager les fixations dans le mur, vu son poids important.

Photocopieur

Le conseil municipal accepte la proposition de la société SERIANS visant à remplacer l'actuel photocopieur SHARP par une machine KONICA MINOLTA, pour un prix de location au trimestre inférieur.

Vente de pizzas

Le conseil accepte la demande de la Pizzeria du Littoral (Ponthoile) visant à s'installer à Arrest le lundi soir de 17h30 à 21h00. Un prix de 25 euros pour 4 soirées sera demandé.

Sécurité

Mme Marie DUPONT alerte la municipalité sur la vitesse excessive des véhicules descendant la rue à Cailloux. L'Agence routière départementale qui gère ce type de voie a une nouvelle fois été contactée à ce sujet. Ses services ont demandé que lui soient transmis les relevés de vitesse fournis par le radar situé à l'entrée du village. L'idée de supprimer le sens interdit rue des Moulins est évoquée, pour limiter le nombre de véhicule passant dans le centre du village. Vu le danger que cela peut représenter, la question devra être sérieusement étudiée.

UNC

Le congrès d'arrondissement des UNC aura lieu le 17 avril prochain à Arrest. A la demande de la section locale, le conseil accepte d'imprimer gratuitement et en couleur les menus du repas. Le conseil municipal accepte également d'offrir le vin d'honneur lors de cette manifestation d'importance.

Informations

Le barnum communal est actuellement en entretien chez SPACIO TEMPO (Flixecourt).

Le tracteur a été réparé par les Ets LEBLOND ; le vérin hors service a été remplacé par un neuf et la garantie a été appliquée.

Une clôture a été posée par les employés communaux le long de la salle des fêtes.

Mme Lysiane JOLY donne lecture de la réponse faite par l'EDF concernant le coffret électrique mal placé rue de Haut : la demande de passage en tarif bleu du propriétaire a entraîné une modification du réseau ; un coffret de coupure a donc été installé en limite de propriété et encastré dans le mur. Un coffret « réseau de distribution publique » a dû être créé à cette occasion mais celui-ci ne peut être encastré, d'où sa position actuelle.

M. Armel BOUCHARD explique que les containers enterrés n'ont pu être installés à la place des anciens, rue de Drancourt ; un câble téléphonique sous-terrain a été trouvé lors des travaux de terrassement. Il a fallu choisir un autre emplacement, en tenant compte des câbles aériens qui gênent la grue lors du ramassage, et du réseau d'assainissement. Ils ont donc été placés route d'Abbeville, dans le prolongement des haies au bout du terrain de boules. Les abords seront aménagés pour éviter toute gêne à la circulation. Le container à vêtements restera à son emplacement initial.

Des copeaux et du terreau ont pu être récupérés au dépôt de la Communauté de communes à Drancourt. Les branchages du terrain du bâtiment acquis l'an passé par la commune seront transformés prochainement en copeaux avec l'aide de M. Sylvain POIRET.

### **VIII- QUESTIONS D'INITIATIVES**

M. Cyril GUILBAUT signale qu'un coin du garage de la salle des fêtes est abimé sur un mètre de haut environ.

M. GUILBAUT rapporte qu'un contrat collectif de mutuelle de santé a été constitué à Fressenneville, pour les personnes âgées. L'idée pourra être évoquée lors de la prochaine assemblée générale des aînés d'Arrest.

Mme Corinne FORESTIER explique que Mme HAMMAN l'a interrogée récemment sur le dispositif « voisins vigilants ». La commune se renseignera.

M. Philippe LAFOLIE signale des lampes grillées ou fonctionnant mal rue de la Crapaudière et rue de Drancourt.

